



Cycle préparation à l'examen initial de Conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par route – classes 2 ou 3 à 9 sauf 7

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif inter entreprise : 3150,00 € HT par stagiaire (repas compris)

Durée : 7 jours soit 49 heures

Option classe 2 : 1 jour supplémentaire (7 heures) = 450 € ht

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne souhaitant se présenter à l'examen initial de CSTMD route classes 2 ou 3 à 9 sauf 7 (matières radioactives)

PREREQUIS : *Aucun*

Avoir un ouvrage ADR à jour et une copie de l'arrêté français à jour des dernières modifications

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

MAITRISER les bases réglementaires et connaître l'organisation de l'ADR

ETRE CAPABLE de manipuler l'ADR, classer les marchandises dangereuses

SE FAMILIARISER au vocabulaire de l'ADR

ETRE CAPABLE de se présenter à l'examen dans les meilleures conditions

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, exercices de manipulation de l'ADR écrits et oraux, entraînement aux QCM et études de cas, correction collective, examen blanc, fiche satisfaction

PROGRAMME :

MAITRISE DE LA REGLEMENTATION ADR

1- Les bases du transport de marchandises dangereuses

- Les différents modes de transport
- Les différents règlements
- Les autorités compétentes
- Les différents intervenants dans les opérations de TMD : rôles et responsabilités
- Les différents modes d'expédition (colis, citerne)
- Le transport multimodal

2- Les caractéristiques des marchandises dangereuses

- La classification des marchandises dangereuses
- Les propriétés physicochimiques des marchandises dangereuses
- La gestion des solutions et des mélanges

3- L'organisation des expéditions

- Utilisation des emballages et des citernes
- Construction des emballages et matériels
- Marquage et étiquetage des colis
- Les documents de bord exigés pour le transport
- Les obligations relatives aux véhicules et à leur contenu
 - Signalisation
 - Chargement et déchargement



- Conformité
- Circulation et stationnement
- Les obligations liées à la sûreté
 - Les responsabilités des acteurs
 - Les marchandises à haut risque
 - Le plan de sûreté
 - Les obligations de formation
- 4- Les formations**
- 5- L'arrêté français**
- 6- Les régimes d'exemptions**
- 7- Le conseiller à la sécurité**
 - Qui a besoin d'un CSTMD ?
 - Ses missions
 - Les rapports
 - Déclaration d'événements
- 8- Infractions et sanctions**

PREPARATION A L'EXAMEN

- 9- Contrôle des connaissances de la réglementation ADR**
 - Vérification de la bonne utilisation du dernier règlement ADR
 - La structure du règlement
 - Identifier rapidement le chapitre concerné
 - Se déplacer dans l'ADR
- 10- Entraînement au QCM**
 - Les méthodes de réponses aux questions
 - Mise en situation individuelle et en temps réel
 - Correction collective et auto-évaluation
- 11- Méthodologie de rédaction de la réponse à une étude de cas**
 - Interpréter un énoncé
 - Les pièges à éviter
 - Conseils de présentation
 - Rédaction
- 12- Entraînement à la rédaction de la réponse à l'étude de cas démontrant les qualifications nécessaires pour remplir la tâche du conseiller à la sécurité**
 - Travail sur des études de cas du type CIFMD
- 13- Mise en situation individuelle et en temps réel : examen blanc**
 - Examen blanc en temps réel
 - Correction collective permettant de repérer les points forts et les points faibles